
PROVINCE DE QUÉBEC

37^e LÉGISLATURE

1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 21 MAI 2004

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 21 mai 2004

Aujourd'hui, à neuf heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 51 Loi n^o 2 sur les crédits, 2004-2005

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.